

# La solidarité intergénérationnelle : la redistribution à l'envers !

Le plan de chasse aux chômeurs n'est pas encore entré dans sa vitesse de croisière que ce gouvernement enclenche déjà toute une série de mesures qui s'inscrivent dans sa continuité. Après la « réforme » des CPAS, celle du contrôle des chômeurs, voici la « réforme » tant attendue des « fins de carrière » dont nous vous présentons ici un tout petit aperçu. Deux questions en filigrane de cet article : en quoi s'inscrit-elle dans la droite ligne du plan de contrôle renforcé des chômeurs ? En quoi intéresse-t-elle tout qui s'inquiète de la pauvreté et de l'exclusion en général ?

## 1. La cellule emploi

Actuellement, quand une entreprise décide un licenciement collectif, l'alternative pour le salarié est la suivante : le chômage ou la prépension (dans le respect de conditions d'âge et d'ancienneté, le plus souvent 58 ans avec 25 ans de carrière). Dans le premier cas, on devine que, passé un certain âge, la situation de chômage risque de s'éterniser. Rappelons que cet état de fait est de l'unique responsabilité du monde de l'entreprise trop occupé par le profit à court terme pour évaluer l'apport d'une personne expérimentée. Dans le deuxième cas, l'avantage est que l'on peut se retirer du marché du travail avec un statut un peu plus digne et avec un complément aux allocations de chômage (60 % du salaire plafonné) versé par l'employeur. Ce complément s'élève en moyenne à 125 euros. Si 25 années d'ancienneté suffisaient pour en bénéficier, il en faudra dorénavant 38 et sans doute 40 en 2011. Les conditions d'accès rendront de fait les prépensions impossibles. Ceci est déjà en soi injuste pour les victimes de licenciements collectifs dont certains se font tout de même dans une simple logique « boursière ».

Mais ce n'est pas tout. Pour espérer bénéficier de cette prépension, il faudra obligatoirement passer par une « cellule emploi ». Si la participation à la cellule est qualifiée, à la manière du « contrat » du premier entretien à l'ONEm dans le plan VDB<sup>1</sup>, de « volontaire »,

*en bref*

Après les minimexés, les chômeurs, c'est à présent au tour des prépensionnés de se voir menacés. Les attaques contre nos droits sociaux se font catégorie par catégorie, en commençant par les plus faibles : c'est bien « la stratégie du saucisson », comme nous la dénoncions.

il est tout de même indiqué que la non-participation implique une exclusion par l'ONEm pour refus d'emploi convenable (mesure 59). La continuité avec le plan VDB se situe très précisément dans le fait que le chef de la cellule emploi devra inciter les candidats prépensionnés à faire « suffisamment » d'efforts, à « se ressaisir » (mesure 36). Langage paternaliste et punitif bien connu...

La mesure 36 est très claire quant à l'évaluation des efforts suffisants : « *Si tel n'est pas le cas et que le travailleur concerné refuse une offre d'emploi ou de formation appropriée, le chef de la cellule d'emploi transmettra cette information à l'ONEm qui prononcera une sanction, et ce conformément à la réglementation en vigueur. Tant au niveau de l'appréciation de l'infraction que de la détermination de la durée de la suspension de l'allocation de chômage ou de préretraite, l'ONEm appliquera les règles (...). Dans le cas où la personne concernée refuserait une seconde fois une offre d'emploi ou de formation adaptée, au cours de la période préalable à l'âge normal de la prépension, la suspension serait définitive.* »

Et pour ceux qui espèrent qu'une fois les 6 mois de cellule accomplis, ils en auront fini avec ces tracasseries inutiles et vexatoires, la mesure 38 les concerne directement puisqu'elle prévoit que même si la personne a accès à la prépension, elle doit rester disponible sur le marché du travail. Et cette obligation s'applique désormais de manière générale aux plus de 45 ans. Si les syndicats avaient obtenu l'an dernier que les plus de 50 ans ne soient pas concernés par la chas-

**Luca Ciccia**  
CNE  
<u50lcc@acv-csc.be>,  
7 novembre  
2005

(1) Vandenberghe

*Plate-forme chômage*

Date de la semaine						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

se aux chômeurs, il n'a pas fallu longtemps pour que ce type de mesures revienne insidieusement à l'ordre du jour, certes de façon plus limitée mais néanmoins très inquiétante. Cette obligation implique notamment que l'on ne peut pas refuser une formation même inférieure à ses qualifications en vue de postuler pour ce qui est considéré par l'ONEm comme une fonction critique. Une analyse de l'ORBEM faisait état pour 2003 de 82 fonctions critiques. On y retrouve en réalité une gamme assez large de fonctions dont l'aspect critique relève bien souvent plus d'un problème d'inadéquation dû à des exigences trop élevées de l'entreprise ou à des conditions de travail trop défavorables<sup>2</sup>. On a donc un ensemble de mesures qui s'inscrivent dans ce vaste mouvement global d'externalisation des contraintes par le monde de l'entreprise vers la collectivité avec en outre ici le risque de sanctions qui est évidemment inacceptable.

de l'emploi. Voyons les chiffres et constatons avec le secrétaire général de la FGTB que « dans les années 90, quand l'âge de la prépension a été relevé de 55 à 58 ans, le nombre de prépensionnés a diminué de 30 000 mais le nombre de chômeurs âgés a augmenté de près de 100 000<sup>3</sup>. ». Si ce fait ne suffit pas, voyons comment cela se passe chez nos voisins néerlandais. Ils sont déjà dans un cadre d'activation des chômeurs âgés et d'évitement autant que possible des prépensions. Les résultats sont « prometteurs » puisque, comme on pouvait le prévoir, ces mesures ont créé une baisse des recours à la prépension —bravo !—, mais aussi une hausse du chômage... Le nombre total des chômeurs a augmenté en 2003 de 15,4 %, alors que la hausse du chômage des plus de 57,5 ans —du fait des mesures type « fin de carrière »— a augmenté de 26 %. Ces mesures vont donc créer du chômage<sup>4</sup>. Reste la question du coût !

## 2. Les vases communicants

Pour le commun des mortels, réduire les possibilités d'accès aux prépensions, c'est mettre les aînés au chômage alors que tant de jeunes sont déjà en attente de leur premier travail. Le gouvernement répond à cela que l'afflux des femmes sur le marché du travail dans l'après-guerre fut synonyme de croissance et d'emploi. Il espère donc qu'« activer » les chômeurs âgés, après avoir pris jusqu'ici pour cible les chômeurs de moins de 40 ans, créera de l'activité,

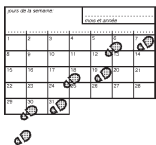
## 3. Des mesures « nécessaires »...

Rappelons que le débat sur les fins de carrière est justifié par le vieillissement de la population qui coûtera un peu d'argent, c'est un fait. Pourtant, le coût des prépensions est dérisoire dans le débat sur le vieillissement. Elles coûtent en effet 0,4% de PIB en 2002, contre 9,2% pour les pensions et 6,6% pour les soins de santé. A comparer avec les 1,6% de PIB que consacre le pseudo-modèle d'activation danois pour les prépensions. Ces mesures sont donc tout sauf né-

(2) On y retrouve notamment : secrétaire d'administration, directeur marketing, assistant marketing, cadre/directeur commercial, du personnel, conseiller juridique, relations publiques, traducteur, prof., instituteur, infirmier, assistant social, secrétaire de direction, secrétaire comptable, commercial, sténo., employé salaires et services commerciaux, aide comptable, délégué commercial, représentant de commerce technique, gérant de maison de commerce, vendeur, télévendeur, employé de commerce, vendeur non qualifié, ingénieur logiciel, employé help desk, web designer, informaticien, maçon, carreleur, plafonneur, chauffagiste, gestionnaire de transport, employé magasinier, ouvrier magasinier, chauffeur taxi, camion, camionnette, employé service de voyage, cuisinier de cantine, serveur restaurant brasserie snack-bar, barman, spécialiste soins de beauté, coiffeurs, chef d'équipe nettoyeurs/informaticien, maçon, carreleur, plafonneur, chauffagiste, gestionnaire de transport, employé magasinier, ouvrier magasinier, chauffeur taxi, camion, camionnette, employé service de voyage, cuisinier de cantine, serveur restaurant brasserie snack-bar, barman, spécialiste soins de beauté, chef d'équipe nettoyeurs, ...

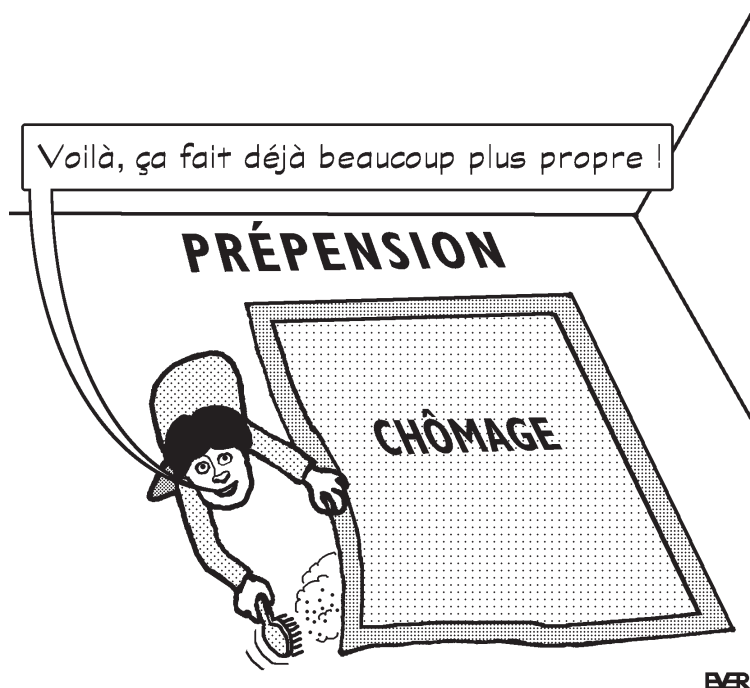
(3) Carte blanche, Le Soir 28/10/05, Xavier Verboven, secrétaire général de la FGTB

(4) L'argument « là où le taux d'activité des plus âgés est le plus élevé, le taux d'activité des jeunes est aussi le plus élevé » est totalement fallacieux. Les pays scandinaves se caractérisent par un marché du travail proche du plein emploi parce qu'ils ont mené des politiques de plein emploi. Il n'y a bien évidemment pas de lien mécanique (même pas par la « magie » de la croissance) entre augmentation du taux d'activité de telle catégorie d'âge et progression parallèle de telle autre. Par contre, l'investissement dans l'éducation, la recherche et développement, l'emploi public, les infrastructures de « confort » (crèches, homes, etc.) sont de véritables constitutifs du modèle scandinave que nos gouvernants passent curieusement sous silence.



cessaires ! Les mesures adéquates auraient été de revaloriser les montants des pensions qui sont beaucoup trop basses et qui selon Jadot expliquent le recours aux prépensions<sup>5</sup>.

après quelques « Une » du journal l'Echo est modifiée<sup>6</sup> et qui dans les faits rapportera très peu de sous. Pour la revalorisation des pensions qui d'année en année sont en décro-



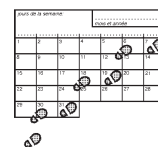
Le taux de remplacement qu'offre notre système de pension est l'un des plus bas d'Europe, à moins de 34% en dessous de la médiane des pays européens. Ceci explique sans doute que 26% des plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

#### 4. Liaison des allocations sociales au bien-être

L'un des motifs d'enchantement pour notre vice-première ministre Laurette Onkelinx est le refinancement des pensions. On croit rêver. Ce plan prévoit plus de 500 millions de ristournes de cotisations sociales supplémentaires (qui s'ajoutent aux 5 milliards annuels actuels) sans garanties sur l'emploi. On annonce une taxe sur les sicav qui,

chage par rapport aux salaires — car il n'y a pas de liaison automatique du montant des pensions à l'évolution des salaires — ont été débloqués 100 millions étalés sur 2006 et 2007. On offre une nouvelle DLU, plutôt que d'embaucher plus d'inspecteurs, et la réforme fiscale de l'IPP exécutée complètement en 2006 coûtera 1,3 milliard d'euros. Cherchez l'erreur... On se prive de 1,3 milliard auquel on ajoute 500 millions et on se contente d'octroyer 100 millions pour la revalorisation de certaines allocations sociales...

C'est ce qui s'appelle de la redistribution à l'envers ! Mais j'oubliais : le malaise social vient du fait que nous avons mal compris ! Le gouvernement va nous réexpliquer les mesures. Autrement dit, sa seule réponse oscille entre nous faire avaler la pilule ou... des couleuvres !



(5) Michel Jadot, patron du ministère de l'emploi jusqu'au 31 octobre, dans Le Soir du 27 septembre 2005 proposa d'abaisser la pension à 60 ans et de la revaloriser. Car si les salariés optent pour la prépension, c'est parce qu'elle est financièrement plus attrayante que la pension, beaucoup trop basse.

(6) Il ne faut donc pas 100 000 personnes dans la rue pour faire changer d'avis ce gouvernement qui préfère partir en vacances, il suffit de faire la « Une » dans la presse économique...